



[Voir ce message dans votre navigateur](#)

Newsletter 29 – décembre 2024

Bilan des journées Retour d'Expériences sur le grand cycle de l'eau

Le SIABAVES a organisé cette année quatre demi-journées, à destination de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Aisne Vesle Suippe et des élus membre du comité syndical, concernant des retours d'expérience sur le grand cycle de l'eau.

Deux ont été consacrées à la rivière, en juillet et septembre, sur la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Suippe (réalisation d'une pêche électrique sur la Suippe à Suippes et bilan de la qualité des rivières) et la restauration hydromorphologique de cours d'eau (problématique et retours sur les travaux du SIABAVES à Heutrégiville).



Une demi-journée a abordé la qualité de la ressource en eau souterraine et le retour d'expérience de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur les actions menées dans les aires d'alimentation de captages d'eau potable.



La dernière a concerné le SAGE Aisne Vesle Suipe : présentation du bilan des dix ans de mise en œuvre du SAGE, atelier participatif sur le travail d'évolution du SAGE et ses enjeux futurs.

Ces demi-journées ont réuni 28 personnes.

Bilan des travaux rivières 2024 du SIABAVES

Compte-tenu des conditions hydrologiques de cette année, le programme a été bouleversé et adapté.

Les travaux d'entretien ont concerné les rivières suivantes :

- La Vesle, de Somme-Vesle à la limite Courtisols/L'Epine, du stade Delaune à Reims à la voie SNCF à St-Brice-Courcelles, et à Braine
- La Suipe de Bétheniville à St-Hilaire-le-Petit
- La Prosne à Prosnes
- Les Merlivats à Hermonville.

Les travaux de restauration ont été menés et réceptionnés sur les sites indiqués ci-dessous :

- La Robassa à Hermonville
- La Loivre à Berry-au-Bac
- La Suipe à Heutrégiville.

D'autres ont été démarrés (phase préparatoire) sur la Vesle à Muizon, à Fismes et à Beaumont-sur-Vesle et seront achevés en 2025.

Enfin, les travaux suivants sont entièrement reportés en 2025 :

- sur la Vesle à Sillery et à Ciry-Salsogne
- sur la Prosne à Val-de-Vesle.

Le SIABAVES a mené des études diagnostiques sur les cours d'eau du Cochet, du Rouillat, du Puisieux et des Ru d'Unchair et d'Hourges.

Nouvel arrêté de modification des statuts du SIABAVES

Le nouvel arrêté interpréfectoral portant modification des statuts du SIABAVES est paru le 17 décembre 2024. A compter du 1er janvier 2025, le bassin versant de l'Ardre est intégré dans la compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques) du SIABAVES.

Pourquoi ce message ?

Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou [se désabonner](#).

SIABAVES · CS 800036 · Reims 51722 · France